

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITIONS DE DIPLOME D'AGENT·E·S DE LA PETITE ENFANCE SPECIALITE LOGISTIQUE

Un recrutement sans condition de diplôme pour accéder au 1er grade du corps des agent·e·s de la petite enfance spécialité logistique de la ville de Paris est ouvert à partir du 16 janvier 2025

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Les agent·e·s de la petite enfance spécialité logistique assurent :

- Les fonctions de cuisine : élaboration des menus adaptés en collaboration avec le·la directeur·rice et l'équipe de la crèche. Préparation des repas à base de produits frais et confection des plats dans la cuisine de la crèche en respectant des règles de diététique et d'hygiène applicables aux collectivités publiques. Entretien des matériels et également en charge de la gestion des stocks.
- Les fonctions d'entretien (ménage) : assurer l'hygiène et la mise en état des locaux de jeux et de repas des enfants et celles des annexes (couloirs, local à poussettes, escaliers...). Utiliser pour ce faire des méthodes et des matériels de collectivité très différents de ceux des particuliers. Cette fonction nécessite, notamment, le sens de la sécurité car elle s'effectue dans un lieu recevant des enfants. Ainsi, il convient de mettre hors de portée des enfants les produits toxiques et d'utiliser des produits adaptés.
- Les fonctions de lingerie : assurer la distribution du linge propre dans les différentes sections de la crèche et entretien du linge.

CONDITIONS POUR CONCOURIR :

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DE SÉLECTION :

Étape 1 : participation obligatoire à une réunion d'information collective

- Inscription et participation obligatoire à la réunion d'information collective organisée en partenariat avec France Travail (date disponible sur le site Paris.fr ; adresse communiquée dans la convocation envoyée par France Travail).

Étape 2 : Sessions de mise en situation professionnelle avec exercices de simulations

- Sont testées les habiletés nécessaires pour exercer les missions : savoir rendre compte à l'oral et à l'écrit, comprendre et appliquer des consignes et des règles de sécurité, prioriser les urgences, garder une attitude professionnelle, savoir réagir en situation d'urgence...

En fonction de leurs résultats les candidats sont retenus ou non pour la deuxième et dernière étape du recrutement.

Les résultats de la présélection seront communiqués aux candidats par France Travail.

Étape 3 : Entretien de motivation

- Pour les candidats ayant réussi les exercices de mises en situation professionnelle :
Entretien de 15 minutes devant un jury composé d'agents de la Ville de Paris pour évaluer vos motivations, votre compréhension des missions et du contexte professionnel.

Les résultats de l'audition seront affichés sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et adressés par mail.

Les lauréat.e.s recruté.e.s seront nommé.e.s stagiaires puis titularisé.e.s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction.

Pour être nommé.e.s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.